

SUD CHIMIE
8 RUE DE LA SAVONNERIE
76000 ROUEN
www.sud-chimie-solidaires.fr



CONTRE LE RETOUR AU 19^{ème} SIECLE CONTRE MACRON ET SES ORDONNANCES

Les fameuses ordonnances Macron qui ont mijoté tout l'été ont de grandes chances de faire péter le couvercle de la marmite dès septembre. Et c'est tant mieux !

Il est temps maintenant d'arrêter avec les postulats assénés à coups de marteaux depuis 40 ans par tous les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique : la France est un pays archaïque, claquemuré dans un modèle social dépassé aux acquis sociaux bien trop généreux, incapable de s'adapter à un monde en changement.

Ainsi pour s'adapter à notre environnement, il faut réformer, réformer, encore réformer.... En douceur ou à la hussarde.

Ces derniers temps, c'est bien cette dernière méthode qui semble être d'actualité.

Petit florilège des différentes réformes censées « lutter contre le chômage »

1983 : instauration des SIVP, Stages d'Insertion à la Vie Professionnelle, rémunérés moins que la moitié du Smic

1984 : instauration des TUC, Travaux d'Utilité Collective, à mi-temps, rémunérés moins que la moitié du Smic

1990 : instauration des CES, Contrats Emploi Solidarité, rémunéré par l'Etat à hauteur de 65 à 100% du Smic

1993 : instauration du CIP, Contrat d'Insertion Professionnelle, rémunéré à 80% du Smic

1997 : instauration des Emplois jeunes, CDD réservés à la fonction publique

2003 : instauration d'une première réforme dite de l'inversion de la hiérarchie des normes

2006 : instauration du CPE, Contrat Première Embauche

2013 : instauration de l'ANI sur la compétitivité et la sécurisation (*sic*) de l'emploi

2015 : première loi Macron qui dérègle le travail du dimanche

2016 : instauration de la loi El Khomri

Pourtant, depuis 40 ans, c'est une avalanche de réformes qui ont été imposées au marché du travail (le journal Mediapart en a fait la liste, voir encadré).

Toutes ces réformes, sous couvert de lutte contre le chômage ou pour développer l'emploi, ont en fait déplacé le curseur d'un **modèle d'emplois stables** (le CDI dans le privé, l'emploi sous statut dans la fonction publique) vers un **modèle d'emplois de plus en plus précarisés et de moins en moins payés**: c'est la « flexi-flexibilité » que bien des ministères de la propagande ont tenté de nommer « flexi-sécurité ».

Comme si l'appauvrissement et l'ultra-précarisation des salariés pouvait être des gages de sécurité à leur endroit.

Est-ce que ces différentes réformes ont créé de l'emploi ?

NON

Pourtant le sketch du clown Gattaz père, alors patron des patrons dans les années 80, qui affirmait que *la suppression de l'autorisation administrative de licenciement permettrait de créer 370 000 emplois* avait du succès auprès des gogos.

A tel point que le clown Gattaz fils, actuel patron des patrons en a fait une variante avec son million d'emplois créés en échange des différents crédits d'impôts et autres subventions massives (pourtant accordés sans contreparties)



Aujourd'hui, ça recommence avec Macron, dans la lignée des Hollande, Valls et El Khomri et leur immonde Loi Travail.

Comme le souligne le Syndicat des Avocats de France (SAF), « *le gouvernement met en place des règles, dont les effets seront exactement contraires à ceux annoncés. Les jurisprudences favorables aux entreprises sont consacrées, voire généralisées par ces ordonnances. Quant à celles favorables aux salariés, elles sont pour beaucoup anéanties.* »

Tout ce qu'il y a dans les ordonnances va dans le sens exclusif du patronat.

Morceaux choisis :

- Le fameux plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif : Rappelons que « abusif » signifie « **illégal** ». Ainsi un **délit** se transforme en simple infraction passible d'une amende forfaitaire. Non seulement les employeurs sont exonérés de l'obligation d'assumer leur responsabilité mais le salarié ne pourra plus exiger réparation, donc justice.
- Les modalités du CDD négociables (durée, nombre de renouvellement), ainsi que le fameux CDI de chantier qui risque de signer l'**arrêt de mort** du CDI.
- Ruptures conventionnelles collectives, c'est-à-dire possibilité de **licenciements en masse** sans tenir compte de la législation sur les licenciements économiques. Se rajoute à cela la simplification des plans de départs « volontaires » (déjà peu contrôlés)
- L'accord d'entreprise prévaudra sur la loi (**qu'il soit favorable ou non !**) dans les domaines du temps de travail et du salaire entre autres. De plus les accords

d'entreprise bénéficieront d'une présomption conformité à la loi pourront être signés par des salariés ne disposant d'aucun accompagnement syndical ou juridique

- Et bien sûr, les moyens des instances de défense des salariés et plus particulièrement le CHSCT seront grandement amputés.

En réalité, tout ce qui s'est fait depuis des décennies et se concrétise avec le projet Macron tend à **condamner à termes le CDI** (donc à précariser), à **flexibiliser à outrance** (dans l'espace et le temps), à **faire sauter tous les garde-fous** (le Code du Travail). Bref à nous faire revenir au temps de Zola.

En parallèle (mais après tout c'est logique), les cadeaux pleuvent pour les plus aisés et les entreprises : réforme de l'impôt sur la fortune (manque à gagner de 3 milliards pour l'Etat), diminution de l'impôt sur les sociétés (manque à gagner de 11 milliards d'ici 2022), sans parler des différents crédits impôts-recherche, compétitivité-emplois ; etc

Dans le même temps, les APL sont rabaissées (économie de 400 millions), les contrats aidés, au lieu d'être transformés en contrats stables sont purement et simplement supprimés (sans tenir compte des besoins des collectivités), les universités manquent de moyens pour accueillir tous les bacheliers, etc ...



Donner toujours plus aux plus aisés, précariser la grande majorité, c'est ça le choix de société ? Pour SUD Chimie, c'est non et mille fois non !

C'est pourquoi SUD Chimie appelle tous les salariés à se **mobiliser le 12 septembre dans la rue** contre les ordonnances Macron et à **s'investir dans un mouvement d'ampleur** pour que cesse cette spirale infernale qui nous ramène 150 ans en arrière !!